Réf. Farde e-Assemblées : 2564216

N° OJ : **61**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Asbl "RED/Laboratoire Pédagogique".- Subside : 12.218,81 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl RED/Laboratoire Pédagogique d'un subside de 12.218,81 EUR pour finaliser le projet PS4HER et mieux l'intégrer dans le quartier ;

Considérant que le projet PS4HER a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets Genre et Urbanisme en 2022 ;

Considérant que plusieurs ateliers ont été organisés avec des filles sur l'usage de l'espace public ;

Considérant que lors de ces ateliers, des meubles ont été élaborés par et pour les filles ;

Considérant que la Place du Nouveau Marché aux Grains a été choisi comme lieu pour tester ce mobilier ;

Considérant que des subsides complémentaires sont demandés pour :

- La collaboration avec des acteurs locaux autour de la Place du Nouveau Marché aux Grains,
- Le démarrage d'un chantier participatif pour l'installation du mobilier,
- L'organisation d'un moment d'inauguration,
- Finir le film autour du projet ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 12.218,81 EUR à l'asbl RED/Laboratoire Pédagogique pour finaliser le projet PS4HER et mieux l'intégrer dans le quartier est adopté.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)